

reront ce projet de leur approbation , sont invitées de se faire inscrire chez l'Imprimeur qui en a fait l'édition ; c'est avec eux que se concerteront les mesures relatives à son objet : cependant je ne crois pas dissimuler que mon Mémoire ayant été publié , par la lecture qui s'en est faite en 1762 , dans la séance publique de rentrée à l'Académie ; quelques-uns des Citoyens qui avoient à y prendre intérêt , ont pensé que la contribution égale entre tous les Hauts-Justiciers seroit injuste, la mise à la caisse devant être proportionnée aux revenus des Seigneuries ; mais les revenus d'un Seigneur étant quelquefois médiocres dans un grand territoire , occupé par un nombre de rotures considérables , & les grands territoires offrans un champ plus vaste aux crimes , il s'ensuit évidemment que le péril d'une Seigneurie ainsi constituée , est plus grand à proportion de son étendue ; & par conséquent que le plus ou le moins de revenus n'est pas un point d'appui juste pour la contribution dont il s'agit. Je ne dis encore qu'avec peine , que quelqu'un , désarmé par ma réponse , m'a proposé un arpentage des Seigneuries. Quel préliminaire pour un projet qui demande cël rité , qu'un remembrement de toute une Province avec ses suites !

J'en reviens donc à l'importance de mon sujet , il intéresse essentiellement le Public , troublé par les horreurs du moment présent & la fortune des Hauts-Justiciers ; j'ajoute encore que ceux qui ont le moins de revenus , sont dans le cas d'avoir le plus à perdre ; dans une terre bien rentée une procédure n'emportera que la moitié des fruits d'une année ; celle qui l'est médiocrement en sera pour une année entière ; mais la terre à très-petit revenu ne payera que par ses fonds : je conjure donc ,